

# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier

Année 2022 n° 2- 14 octobre 2022

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :  
Shamime ATTAR, adjoint au Maire référent de quartier  
Faustine CLAIR, Cheffe de service études et travaux espaces verts.  
Chloé LEBRUMAN, chargée d'études au service études et travaux espaces verts,

Excusée :

Fabienne LEFEBVRE, adjointe au Maire référente de quartier.

La réunion s'est tenue en présence de 32 habitants.

## Sommaire :

- Information sur les implantation d'éléments de végétalisation rue d'Ivry
- Suivi de la requalification d'Ivry, et des avenues Vial et Brossolette et plantations
- Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

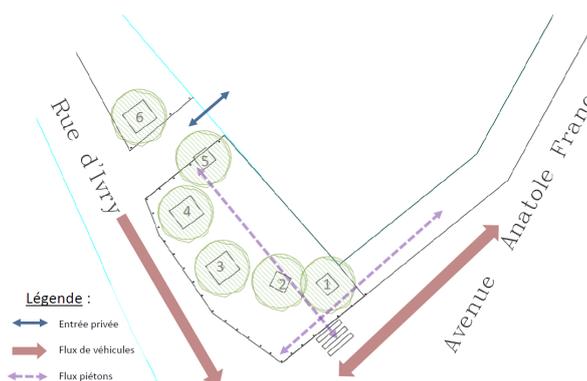
## Information sur les implantations d'éléments de végétalisation rue d'Ivry

### Objectifs de la végétalisation :

La Direction des Espaces Verts présente le projet de déminéralisation du début de la rue d'Ivry et en réprecise les objectifs.

- ⇒ Favoriser la biodiversité grâce à la création d'espaces végétalisés, offrant notamment un habitat aux insectes pollinisateurs.
- ⇒ Favoriser l'infiltration naturelle de l'eau pluviale dans la terre participant à la recharge de la ressource en eau souterraine.
- ⇒ Favoriser les ilots de fraîcheur, en créant un effet d'ombrage.
- ⇒ Diminuer les risques d'inondation en limitant le ruissellement des eaux pluviales.
- ⇒ Embellir l'entrée de la ville.

### Le site rue d'Ivry



## Contexte du projet :

- ⇒ Transformation du sens de circulation de la rue d'Ivry en sens unique dès 2019.
- ⇒ Ancienne zone de stationnements sauvages
- ⇒ 5 arbres taillés en rideau au diagnostic sanitaire satisfaisant qui seront donc conservés.
- ⇒ 1 lampadaire sur socle béton qui sera remplacé par un candélabre fixe, 2 panneaux de rue, 2 corbeilles qui seront conservées.

Un habitant fait remarquer qu'embellir ce lieu est positif mais que sur le trottoir d'en face, le terrain de la SNCF est dans un état d'abandon et de grande saleté. Monsieur Attar informe que la ville a mise en demeure le propriétaire, afin de procéder au nettoyage de sa parcelle et d'ôter les tags des murs. Si les travaux ne sont pas effectués, la Ville les réalisera et facturera les travaux à la SNCF.

Pour rappel, ce passage est fermé, car afin de maintenir du personnel à la gare de Vitry centre, il faut un nombre conséquent de passagers qui traversent la gare, une sortie extérieure en réduirait le nombre.

## Perspective du projet de végétalisation.

Une palette végétale très fleurie et une seconde composées de plantes plus sauvages sont proposées. Les habitants choisissent finalement un mixte des deux tonalités de couleurs présentées. L'important précisent-ils est que ces plantes soient sobres en eau et favorisent la biodiversité. Un habitant suggère de laisser un creux au sein du massif afin que les eaux de pluies y soient retenues.

Les habitants choisissent aussi de doter le mur de végétations alternant les massifs et les plantes grimpantes.



Un espace au sein du massif sera aménagé pour que des artistes puissent venir orner le mur de nouveaux graffs.

Les habitants soulignent la nécessité de garder ce lieu bien éclairé malgré la ramure des arbres. Il leur a été précisé que le candélabre qui sera installé aura deux éclairages un en hauteur pour éclairer la chaussée et un plus bas pour éclairer l'espace piéton. Certains s'inquiètent du piétinement des massifs et de l'utilisation excessive de ces derniers par les chiens. Les services ont répondu que des ganivelles entoureront les plantations et ces dernières dissuadent durablement les chiens d'y pénétrer. A terme ceux seront les jardiniers de la Ville qui entretiendront les massifs et le

bon état des ganivelles.

## Prévision des travaux et budget :



**Travaux Phase 1 :** Gros œuvre comprenant le terrassement et l'évacuation ainsi que la fourniture de terre végétale.

**Travaux Phase 2 :** Pose des pavés, bordures mobiliers et végétalisation.

**Budget total : 52 000 €**

Cet aménagement va embellir l'entrée du quartier rue d'Ivry et les avenues Vial et Brossolette récemment rénovées, contribuant à créer une harmonie pour cette entrée de Ville.

## Suivi de la requalification de la rue d'Ivry et des avenues Vial et Brossolette

Ce projet de requalification de la rue d'Ivry et des avenues Vial et Brossolette a débuté en 2018. Il a été initié par les habitants lors d'un Conseil de quartier. Un diagnostic phytosanitaire des arbres avait proposé leur remplacement car ils présentaient un danger pour les usagers du secteur. Une étude a ensuite été menée pour proposer des pistes d'aménagements tenant compte des fortes contraintes de voirie.

Début 2019, une esquisse de projet était présentée en Conseil de quartier. A suivi une concertation menée par la Direction de la Voirie et la Direction des Espaces Verts avec les riverains de ces 3 voies sur les détails des aménagements. Les travaux ont débuté en 2020 par la rue d'Ivry, en 2021 avenues Vial et Brossolette et en 2022 le rond point Vial Brossolette.



La dernière phase de plantation dans l'avenue Brossolette va intervenir cet automne, période propice aux plantations. Une grande diversité d'espèces a été choisie par les habitants, magnolias, frênes à fleurs, cerisiers à fleurs, tilleuls, érable, Ginkgo-Biloba. Cette diversité favorisera une floraison continue, des couleurs automnales variées et réduira la contagion de maladies phytosanitaires.

L'ensemble du projet d'aménagement a été pensé dans un respect environnemental optimum en choisissant des matériaux permettant une meilleure perméabilité des sols, en favorisant la biodiversité, en végétalisant les pieds d'arbres et en créant à terme des îlots de fraîcheurs en laissant se développer les arbres naturellement.

Faustine Clair rappelle ce qu'est le **Passeport Végétal** : C'est un arrêté municipal délivré par la Direction des espaces verts autorisant l'utilisation d'une surface dans l'espace public pour jardiner. En signant une charte et un règlement, l'habitant s'engage pour 3 ans à s'occuper de la petite parcelle (pied d'arbre ou jardinière).



**Un projet soutenu par  
l'Agence de l'eau Seine Normandie**



L'Agence de l'eau souhaite accompagner les collectivités, les entreprises et les associations du bassin Seine-Normandie qui se mobilisent pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.  
Dans ce cadre, l'Agence de l'eau subventionne le projet à hauteur de 100 272 euros.

La Ville se charge de préparer les sols, d'apporter de la terre et de fournir quelques plantes issues des serres municipales. Pour ceux qui souhaiteraient planter des légumes, elle conseille de choisir les jardinières confectionnées et installées par les services municipaux. Contrairement aux pieds d'arbres, la qualité de la terre des jardinières assure une bonne compatibilité avec la plantation de comestibles.

**Pour une délivrance du Passeport végétal au printemps 2023,**

**inscription avant le 31 janvier 2023 . Renseignements : 01 46 82 83 02 ou sur le site de la Ville**  
<https://www.vitry94.fr/5406/services/espaces-verts/passeport-vegetal.htm>

### Questions diverses

- ❓ Des habitants ont des échanges sur le graffiti au début de la rue d'Ivry qu'ils ne trouvent pas du tout à leur goût.
- ✅ Monsieur Attar rappelle que Vitry est une capitale du Street Art mondialement connue et qu'à ce titre, même si un œuvre nous déplaît, il est important de la respecter. Cet art est éphémère et dès lors que le mur appartient à la ville cette dernière peut le recouvrir avec une nouvelle réalisation dans des délais acceptables.
- ❓ L'association du quartier du Port à l'Anglais revient sur les désagréments des chiens dans le quartier, problématique de propreté commune à un grand nombre de villes dans l'Île de France. L'Association de quartier projette de faire une campagne de communication avec des panneaux porteurs de slogans imaginés par les habitants. Son président demande si la Ville pourrait les aider en fournissant du matériel pour concevoir ces panneaux.
- ✅ Monsieur Attar a répondu que la Ville allait saisir la Direction de la Communication et voir les possibilités existantes pour soutenir ce type d'initiative citoyenne.
- ❓ Des habitants souhaitent connaître les avancées de la création d'un marché dans le quartier du Port à l'Anglais.
- ✅ Les services de la Ville ont travaillé avec le délégataire actuel mais le type de marché recherché (producteurs locaux) à l'échelle du quartier n'est pas dans ses compétences. La Ville s'est rapprochée d'un autre organisateur de marché qui a mis en place celui du Plateau/Moulin Vert. Aujourd'hui il est nécessaire d'affiner la demande auprès des habitants du quartier afin de préciser les besoins, les jours et les horaires qui conviendraient.
- ✅ Monsieur Attar informe que la foire paysanne au Port à l'Anglais aura lieu le 19 novembre prochain.

🔍 Une habitante témoigne de l'expérience d'Ivry sur Seine avec l'association L'Etal Solidaire qui va chaque semaine proposer, dans les quartiers populaires, des légumes bio à prix abordables, en direct du producteur. « Manger bio ce n'est pas que pour les bobos ».

🔍 Sur un tout autre registre des habitants se plaignent de nuisances sonores récurrentes dans le quartier :

⇒ Le Café restaurant la Cyanopsitta, 74 rue Pasteur.

✅ Monsieur Attar connaît la situation et explique que si les contacts directs ne mènent pas à plus de modération la Ville est en droit de faire un courrier pour les mettre en demeure d'obtempérer au respect de la tranquillité publique du voisinage. Les poursuites peuvent aller jusqu'à une fermeture administrative. Bien sûr la Ville ne souhaite pas en arriver là et privilégie le dialogue, un courrier de Monsieur Attar a été envoyé au propriétaire le 24 novembre 2022.

⇒ Une salle de concerts et de spectacles installée rue Constantin.

✅ L' élu référent du quartier poursuit sur les désagréments en termes de nuisances sonores tard le soir, perpétrées sur ce site. Il préconise d'appeler le 17 pour signaler ces nuisances. Le commissariat enregistre tous les appels et leurs raisons. S'il ne peuvent pas, par manque de moyen, se rendre sur les lieux, car ils agissent par ordre d'urgence, ils enregistreront les faits et c'est la récurrence des plaintes qui déclenchera une action.

🔍 Les habitants souhaitent un point sur les entreprises provoquant des nuisances sonores et environnementales : Lusofer / Electro Métal Sud / Vessière récupération Recyclage.

### **Les services techniques d'inspection de la Préfecture, la DRIEAT, sont les seuls à détenir l'autorité pour agir auprès de ces installations classées**

En l'absence de réponse d'Electro Métal Sud, des sanctions sont prévues à l'article L171-8-II du code de l'Environnement et pourront être prises sur proposition des services de la DRIEAT. ELECTRO-METAL-SUD a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 13 mars 2020. Des travaux ont déjà été réalisés. Bien qu'il n'ait aucune légitimité à intervenir (seuls les services de la Préfecture ont ce pouvoir), le Maire de Vitry exerce une grande vigilance sur le suivi de ce dossier et reste en liens étroits avec les services de la Préfecture. Un point sera fait à chaque Conseil de quartier.

🔍 Une partie des habitants viennent témoigner de leur inquiétude à propos de l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au 104 avenue Jean Jaurès à Ivry sur Seine à la limite de Vitry.

✅ Cette implantation se trouvant sur le périmètre d'Opération d'Intérêt National (OIN), son instruction relève de la compétence de la Préfecture. Les opérateurs ont transmis leur déclaration préalable au cours de l'année 2020 et ont reçu un accord tacite. En vertu de l'arrêt du 26/10/11 du Conseil d'Etat, l'Etat est seul compétent pour réglementer l'implantation des antennes relais, et la loi ELAN va plus loin en interdisant aux collectivités de procéder au retrait d'une décision autorisant l'implantation d'une antenne radiotéléphonie mobile. La Ville va solliciter les opérateurs pour que soient réalisées des simulations d'exposition aux champs électromagnétiques sur l'avenue Anatole France à Vitry sur Seine.

🔍 Des habitants sollicitent la Ville pour procéder à une rénovation de la salle du centre de quartier du Port à l'Anglais, notamment sur l'électricité.

✅ Monsieur Attar va transmettre cette demande aux services de l'Architecture en charge des bâtiments de la Ville pour programmer un diagnostic précis.

🔍 Une habitante demande pourquoi le bac de récupération d'huile de vidange qui était positionné derrière la gare a été supprimé ?

🔍 Un habitant suggère de créer sur le site de la Ville, comme à Paris, une boîte à idées pour recueillir toutes les suggestions des habitants.

✅ Monsieur Attar souligne que même si cette proposition est intéressante, la Ville de Vitry n'aura jamais les moyens de la ville de Paris pour effectuer le suivi et les traitements des suggestions des habitants. Les Conseils de quartier sont des lieux de paroles et d'échanges où les idées peuvent être proposées.

🔍 Une demande collective est faite pour connaître les dispositifs du plan vélo sur la Ville.

✅ Après la phase de concertation auprès des Vitriots et des associations pro-vélo locales, la ville va mettre en œuvre le plan vélo qui en a résulté. Un budget de plus de 180 000 euros a déjà été alloué pour la pose de panneaux indiquant les modalités de circulation des vélos dans les zones limitées à 30 km/h et les zones « de rencontres » à 20km/h. Ce dispositif pourrait être présenté lors d'un futur conseil de quartier.

**La date du vendredi 27 janvier est collectivement choisie pour la tenue du prochain Conseil de quartier.**